

Prieurés et société dans l'Ouest, XIe-XIIIe siècle

Éléments d'historiographie et premier bilan d'une enquête

Daniel Pichot



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/abpo/767>

DOI : 10.4000/abpo.767

ISBN : 978-2-7535-1503-1

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 octobre 2006

Pagination : 9-32

ISBN : 978-2-7535-0405-9

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Daniel Pichot, « Prieurés et société dans l'Ouest, XIe-XIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 113-3 | 2006, mis en ligne le 30 octobre 2008, consulté le 21 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/767> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.767>

Prieurés et société dans l'Ouest, XI^e-XIII^e siècle

Éléments d'historiographie et premier bilan d'une enquête

Daniel PICHOT

Professeur, Université Rennes 2 Haute-Bretagne
CRHISCO, CERHIO, FRE CNRS 3004

Omniprésents dans l'espace médiéval, les prieurés ne le sont guère dans les recherches actuelles. Ils offrent pourtant une masse documentaire considérable, souvent publiée, largement utilisée, mais pour d'autres objectifs. Les études, sans être inexistantes, ne sont pas nombreuses et l'on ne compte que quelques colloques qui se soient penchés sur eux¹. Aujourd'hui, des chercheurs se sont lancés sur cette piste et des enquêtes s'y intéressent, comme dans la région lyonnaise ou dans les Charentes². L'ouverture sur les documents non textuels comme les cartes et les plans, le souci d'envisager le bâti, voire l'approche archéologique, enrichissent alors considérablement les données de l'étude.

Les rôles divers et majeurs que jouent ces institutions ont motivé, il y a une dizaine d'années, le lancement d'une enquête qui commence à porter ses fruits³. Un certain nombre de mémoires de Maîtrise, de DEA et de Master ont été conduits dans le département d'Histoire de l'université Rennes 2 Haute-Bretagne, et quelques-uns de leurs acquis, présentés ici, ont été complétés par des journées d'études, où des collègues invités ont pu proposer des comparaisons avec d'autres régions. Ces pages n'ont pour ambition que de présenter les conclusions partielles qui se dessinent. Il est impossible de couvrir le sujet dans toute son ampleur, tant les prieurés

1. LEMAÎTRE, Jean-Loup (dir.), *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval*, Paris, 1987; *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, colloque du CERCOR, Saint-Étienne, 1991.

2. REYNAUD, Jean-François (dir.), *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne n° 23, Lyon, 2002.

3. PICHOT, Daniel, *Le Bas-Maine du x^e au xiii^e siècle : étude d'une société*, La Mayenne. *Archéologie. Histoire*, supplément n° 7, Laval, 1995; *id.*, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, 2002.

interfèrent avec des aspects multiples de la société. Institutions religieuses, ils sont aussi des domaines seigneuriaux et entretiennent des relations complexes et ramifiées avec toutes les classes de la société. Villes et villages leur sont grandement redevables de leur essor et, pour une bonne part, de leur vie quotidienne.

Il a fallu choisir. L'espace considéré demeure vaste : c'est le gage indispensable pour une vision assez générale et la conséquence aussi de la diversité des sujets abordés par les étudiants. L'expression « Ouest intérieur » recouvre assez bien les domaines de la haute Bretagne, du Maine et de l'Anjou ici étudiés. Le *contemptus mundi* ne signifie pas le rejet du monde, bien au contraire, et au-delà de l'institution religieuse, c'est son implication dans la société qui est au cœur de ce travail. En conséquence, l'accent a été mis sur les prieurés bénédictins, nombreux et souvent mieux documentés, en y incluant de rares communautés féminines. L'accent sera mis sur les maisons rurales, moins connues que les maisons castrales souvent privilégiées⁴. Les prieurés des chanoines augustins, souvent clairement dédiés au service paroissial, offrent un autre aspect qui n'a guère encore été abordé, mais qui devra l'être dans l'avenir. Enfin, cette approche se place délibérément dans la période féodale, du XI^e siècle, qui voit une extraordinaire floraison, au XIII^e siècle, souvent appréhendé comme une période d'essoufflement sinon de crise, interprétation sans doute un peu rapide. En effet, plus discrets, les prieurés perdurent et les archives nous racontent une histoire qui ne s'achève qu'à la Révolution.

Retrouver les prieurés

La relative rareté des travaux sur les prieurés surprend d'abord. Beaucoup ont pourtant laissé d'abondantes archives et les cartulaires sont, avant tout, consacrés majoritairement à ces dépendances et à leurs biens. C'est le constat initial qui a d'abord suscité la réflexion, encore faut-il aller plus loin et faire le point sur les enjeux qui ont justifié l'enquête entreprise.

L'abondance des sources

Le premier trait qui frappe est donc la masse archivistique, et dans la longue durée. Les fonds monastiques conservés se développent jusqu'à la Révolution qui mit fin à l'institution. Pour le médiéviste, entre le XI^e et le XV^e siècle, l'abondance est déjà souvent présente et il n'est pas inutile d'envisager la vie des prieurés dans le long terme. Il faut ainsi revenir sur une habitude remise en cause par de plus en plus de chercheurs : l'étude des institutions sur des périodes limitées de « succès ». Les abbayes bénédic-

4. Les prieurés castraux, souvent plus importants et mieux documentés, ont fait l'objet d'études, mais en relation avec le développement de la ville par le biais des bourgs : BOURDE DE LA ROGERIE, H., « Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e siècle », *Mémoires de la société historique et archéologique de Bretagne*, t. 9, 1928, p. 69-106, cité à titre d'exemple.

tines ne disparaissent pas après le XI^e siècle devant l'essor des cisterciens. Il est même souhaitable de poursuivre la recherche très avant : ce sont parfois les dossiers tardifs qui éclairent des situations précoces peu documentées. On a ainsi restitué avec des inventaires du XVII^e siècle les grandes lignes du temporel de l'abbaye cistercienne de Clermont, fondée par les seigneurs de Laval et dont le chartrier a disparu⁵.

Les fonds sont extrêmement inégaux, mais dans les cartulaires, avant le XIV^e siècle, l'essentiel de la masse documentaire concerne les prieurés. C'est en milliers de chartes par province de l'Ouest qu'il faut compter. Les fonds des prieurés de Marmoutier, malheureusement dispersés dans les dépôts départementaux, demeurent énormes. C'est ainsi que les archives départementales d'Ille-et-Vilaine conservent 290 actes en originaux ou copies ; le *Cartulaire manceau de Marmoutier*, fruit d'une longue quête, recueille plus de 500 pièces⁶. Les fonds angevins d'abbayes bénédictines sont aussi considérables. De l'abbaye du Ronceray, communauté féminine d'Angers, on conserve six rouleaux originaux du XII^e siècle contenant 560 pièces⁷, et des milliers de chartes demeurent inédites, par exemple le fonds de Saint-Florent de Saumur.

Bien sûr, les dossiers concernant chaque prieuré sont limités, sauf exception. La Ramée, prieuré d'Évron, ne présente que deux pièces ; Gahard, dépendant de Marmoutier, en compte quand même vingt et l'on peut parfois atteindre quarante et plus⁸. Cependant, certaines pièces uniques sont très précises et nous sommes en général bien renseignés sur une période privilégiée, souvent la fondation. Ensuite, c'est fréquemment le silence, ce qui a fait penser, à tort, que les prieurés végètent ou déclinent. En fait, une fois établis, ils vivent mais n'alimentent plus des fonds largement composés par la mémoire des donations. Par contre, une large part des actes est rédigée sous forme de notices narratives, qui foisonnent de détails et de situations qui apportent beaucoup ainsi que l'a montré Dominique Barthélemy⁹.

Le faible nombre des études

Une telle masse de documents n'a guère séduit les chercheurs, ou plutôt les prieurés n'ont pas retenu leur attention. Les études anciennes peuvent avoir produit des études sur quelques prieurés, mais il s'agit simplement d'œuvres d'érudits : celui de Berne, pour Évron, est dans ce cas¹⁰. En

5. CHOLLET, Samuel. Pour éviter de longues notes répétitives, les noms des étudiants auteurs de mémoires sont seuls signalés : on se reportera à la liste publiée en annexe en fin d'article.

6. Il s'agit d'un cartulaire factice reconstitué au XX^e siècle : LAURAIN, Ernest, *Le Cartulaire manceau de Marmoutier*, 2 vol., Laval, 1911-1945.

7. PETEUL, Julie, M2.

8. La Ramée, en La Chapelle-Rainsouin, Mayenne ; Gahard, Ille-et-Vilaine.

9. BARTHELEMY, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, 1993, chap. 1.

10. GROSSE-DUPERON, A., *Le prieuré de Berne*, Mayenne, 1909.

1977, Yannick Hillion consacre une thèse à l'abbaye d'Évrou sans faire encore un sort particulier aux prieurés¹¹. Cependant quelques études se précisent déjà. Une vaste enquête est entreprise par Odile Gantier sur les prieurés de Marmoutier, travail essentiel qui se poursuit entre 1963 et 1965 dans la *Revue Mabillon*¹². C'est un excellent départ, mais l'empire de l'abbaye tourangelles demanderait un travail beaucoup plus considérable. Le millénaire du Mont-Saint Michel provoque une série d'études, dont l'une sur les dépendances du Mont par Dom Jacques Dubois¹³. À la marge, des études sur les bourgs ou les abbayes se multiplient, mais les prieurés n'y sont guère considérés pour eux-mêmes¹⁴. Des enquêtes de dénombrement effectuées ici ou là reprennent et affinent les vieux inventaires de Dom Besse et Dom Cottineau¹⁵. Dans l'Ouest, les années 1970-1980 offrent quelques inventaires inégaux, qui permettent de se faire une idée du maillage très dense de ces institutions. André Bouton en a dressé un pour le Maine, qui serait à reprendre; André Dufief a élaboré un travail beaucoup plus sûr pour la Bretagne et l'*Atlas historique de l'Anjou* offre aussi des cartes très fiables¹⁶.

La question a été approfondie récemment. Joseph Avril aborde assez largement les prieurés dans sa thèse sur le gouvernement des évêques d'Angers (1984), puis dans des publications postérieures¹⁷. Il participe d'ailleurs à un colloque majeur dont, les actes sont publiés sous la direction de Jean-Loup Lemaître, *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval* (1987)¹⁸. Il faut aussi prendre en compte les travaux de Philippe Racinet, qui présentent l'avantage d'aborder la question pour les bénédictins de la tradition de Cluny et de pousser l'étude jusqu'à la fin du Moyen Âge, époque pour laquelle les études manquaient complètement¹⁹. Des enquêtes, prin-

11. HILLION, Yannick, *Le chartrier de l'abbaye Notre-Dame d'Évrou*, thèse de 3^e cycle, Université de Rennes, 1977 : deux volumes sont consacrés à l'édition du cartulaire, deux à son étude. Si les prieurés sont souvent cités, ils bénéficient d'une étude spécifique seulement dans une partie de l'étude du domaine.

12. GANTIER, Odile, « Recherches sur les prieurés et les possessions de l'abbaye de Marmoutier du X^e au XIII^e siècle », *Revue Mabillon*, t. 53, 1963, p. 93-110, 161-167, t. 54, 1964, p. 15-24, 56-67, 125-135, t. 55, 1965, p. 32-44, 65-79.

13. Dom DUBOIS, Jacques, « Les dépendances de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et la vie monastique dans les prieurés », dans *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. 1, *Histoire et vie monastique*, Paris, 1967, p. 619-676.

14. Par exemple, MIYAMATSU, Hironori, *Bourgs et bourgeois dans l'Ouest de la France*, thèse de 3^e cycle, dactyl., Université de Rennes 2, 1986.

15. Dom BESSE, *Abbaye et prieurés de l'ancienne France*, t. VIII, Province de Tours, Paris-Ligugé, 1910; Dom COTTINEAU, *Répertoire topobibliographique des abbayes et prieurés de l'ancienne France*, Mâcon, 1939.

16. BOUTON, André, *Le Maine, Histoire économique et sociale, le Moyen Âge*, Le Mans, 1976, p. 331-343; DUFIEF, André, *Les Cisterciens en Bretagne, XI^e-XIII^e siècle*, Rennes, 1997, p. 193-211; FAVREAU, Robert, *Atlas historique français, Anjou*, Paris, 1973, 2 vol.

17. AVRIL, Joseph, *Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers (1184-1240)*, Lille-Paris, 1984.

18. Voir note 1.

19. La bibliographie de Philippe Racinet est considérable sur le sujet et l'on se contentera de renvoyer aux ouvrages spécialisés. Il s'est penché sur l'évolution des prieurés de Cluny et a multiplié les études monographiques de prieurés, notamment celui de

principalement archéologiques, ont été menées récemment dans le Lyonnais et en Charente. Les fouilles et l'étude du bâti, longtemps négligé à moins que l'église ne soit d'un intérêt exceptionnel, offrent des perspectives renouvelées, dont les travaux de Philippe Racinet ont aussi montré tout l'intérêt. Dans tout cela, l'Ouest n'est guère représenté, mais des pistes et des modèles peuvent inspirer les recherches.

Enfin, aujourd'hui, les prieurés intéressent aussi les chercheurs qui se penchent sur les relations de l'aristocratie avec l'Église et l'étude des fondations, des relations et des implications familiales est souvent très approfondie, comme dans la thèse de Florian Mazel sur l'aristocratie provençale. Globalement, si un effort se dessine, la question demeure largement à défricher et les champs concernés s'ouvrent sur toute la société²⁰.

L'état d'une enquête

Les prieurés constituent une forte réalité dans une région où les abbayes bénédictines sont rares. Une simple carte de leur implantation et de leurs possessions met en lumière la force de leur emprise foncière. Il apparaît ainsi que le réseau des prieurés est très dense dans l'Ouest²¹. En conséquence, leur implication dans la vie sociale est considérable. C'est ce rôle qu'il apparaît utile d'étudier à travers différentes directions de recherche. Étant donné l'importance et l'imbrication des éléments constitutifs du prieuré, il est indispensable de présenter même brièvement ces pistes.

Le premier objectif est d'établir la liste et la carte des prieurés, chose finalement difficile et qui exige un travail considérable. Les inventaires anciens ont recensé beaucoup d'éléments, mais la situation médiévale est fluctuante et évolue surtout dans un certain flou. Le prieuré est un concept et une réalité qui prennent corps peu à peu. Le vocabulaire offre des indices et repérer les apparitions de mots comme *obedientia*, *prior* ou *prioratus* constitue un premier travail indispensable. Identifier un prieuré n'est pas simple, certains ont une durée de vie limitée, des regroupements s'effectuent et dans certains cas on ne sait pas bien quel était le statut des biens possédés. Il faut reconnaître aussi une grande disparité de situations, depuis les gros prieurés castraux comme Vitré, fondé pour douze moines, et de petits établissements ruraux comme le Brégain, dépendant de Saint-Florent près de Dol.

L'étude des fondations, qui ne concerne pas seulement l'aspect foncier, certes essentiel, éclaire les relations avec l'aristocratie, et les considéra-

Nottonville (*Archéologie et histoire d'un prieuré bénédictin en Beauce : Nottonville, x^e-xvii^e siècle*, Paris, 2006). Ses travaux incorporent une large partie archéologique essentielle au sujet.

20. MAZEL, Florian, *La noblesse et l'Église en Provence, fin x^e-début xiv^e siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane de Baux et de Marseille*, CTHS, Paris, 2002.

21. NIDERST, René, *L'occupation du sol et la vie rurale en Anjou (des origines au Moyen Âge)*, thèse d'État dactyl., Université de Rennes, 1949.

tions religieuses et sociales doivent être prises en compte dans le cadre de modèles religieux liés à l'héritage carolingien et à la réforme grégorienne. Bien entendu, il y a aussi à retenir le rôle de la politique monastique, qui vise à acquérir une influence auprès des grandes familles ou à disposer d'une implantation géographique privilégiée²².

Le patrimoine forme le troisième objet d'étude, le problème principal étant d'en dresser la composition, chose difficile en l'absence de document récapitulatif. L'imbrication des biens et des droits s'impose : terres et bois, moulins et fours, dîmes et droits seigneuriaux et religieux constituent des ensembles très complexes, où le hasard des donations n'est certainement pas la seule donnée. En ce domaine, on peut attendre une avancée de l'emploi des cartes et plans cadastraux, des photos aériennes. Il est nécessaire de demeurer prudent dans leur interprétation, mais la microtoponymie est souvent parlante, tout comme les traces cadastrales.

On ne sait en revanche qu'assez peu de choses sur la gestion et la vie économique des prieurés. Les textes ne sont pas bavards, mais les recoupements et les rares renseignements regroupés devraient permettre de progresser un peu au sujet du personnel, du rapport avec l'abbaye-mère et de l'organisation des empires monastiques. Les censiers, ou plutôt le plus souvent les bribes de censiers, sont frustrants et leurs renseignements sont limités ou difficiles à interpréter. Mais le rentier de l'abbaye de La Couture du Mans, rédigé au XIII^e siècle, donne des aperçus intéressants.

Paradoxalement, le rôle religieux des prieurés n'apparaît que bien peu. Il s'avère pourtant indispensable de le prendre en compte. C'est la base de l'influence monastique au village et celle-ci s'étend à de multiples domaines qui font tout l'intérêt du travail. Siège d'une seigneurie foncière et banale, le prieuré, par son implantation et la place qu'il occupe dans la vie économique du village, s'érige comme l'un des pôles majeurs de la communauté humaine.

Enfin, pour arriver à une compréhension véritable de l'institution et de son rôle, il faut inscrire le prieuré dans une histoire et une histoire longue. Il est courant de parler de la crise du XIII^e siècle. La chose exige vérification. Si certains connaissent des problèmes, cela ne signifie pas ruine obligatoire et beaucoup semblent en assez bon état à l'orée des Temps Modernes.

Les travaux d'étudiants

Ce bref inventaire ne constitue pas un questionnaire obligatoire, mais une série d'axes de réflexion et de recherche, adaptée aux situations très diverses liées aux préoccupations des étudiants qui s'engagent dans ce travail et aux contraintes des dossiers documentaires disponibles. Depuis 1997, une quinzaine de travaux ont abordé directement le sujet ou l'ont plus ou moins effleuré et deux thèses sont en cours. C'est un partiel essai

22. Voir l'étude de La Ramée dans ce volume.

de synthèse qui est présenté ici, accompagné de la présentation de quelques études²³.

Les fondations de prieurés

Le nombre des prieurés, qui se comptent par centaines, suggère leur banalisation dans la vie religieuse, mais aussi dans la vie sociale en général. Leur éclosion à partir du XI^e siècle participe pleinement du renouveau monastique, mais son ampleur traduit d'autres enjeux. Les textes mettent en scène, suivant des scénarios convenus, ces multiples créations. Un examen critique conduit à mettre en lumière des processus complexes qui engagent les protagonistes pour des raisons diverses et multiples dans une œuvre commune.

Une continuité avec le haut Moyen Âge ?

Le prieuré, en tant que tel, est une réalité de l'époque féodale. Cependant, bien des dépendances monastiques existaient pendant le haut Moyen Âge et, malgré les destructions et les pertes, tous les prieurés ne sont pas obligatoirement des créations *ex nihilo*. L'étude de la question serait à approfondir, mais certaines abbayes restaurées au XI^e siècle fondent des prieurés sur des domaines possédés très anciennement. Tel est le cas d'Évron, mais aussi de Redon. Malheureusement, on ne sait guère comment fonctionnaient ces dépendances où devaient parfois résider des religieux. Sans affirmer une continuité absolue, des prieurés ont pu s'asseoir sur un héritage antérieur. C'est ce qui se passe dans de nombreux cas où de petits monastères, détruits par les raids normands ou les guerres, sont restaurés sous forme de prieurés. Au début du XI^e siècle, le monastère de Saint-Exupère de Gahard est ainsi confié à Marmoutier et le vieux monastère mérovingien de Javron renaît grâce une donation à Saint-Julien de Tours²⁴.

Bon nombre de prieurés ne se présentent pas comme des créations totales, mais s'installent sur une réalité déjà existante. Des prieurés angevins s'établissent sur d'anciens domaines carolingiens, d'autres captent souvent une chapelle ou un ermitage²⁵. Des fouilles récentes ont mis au jour à Bréal-sous-Vitré une nécropole installée, semble-t-il, dans une chapelle funéraire. Celle-ci, remontant à une très haute antiquité, revient à un chevalier au début du XI^e siècle, puis aux moines de Saint-Serge d'Angers,

23. Voir la liste des mémoires étudiants.

24. Dom MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de Bretagne*, Paris, 1742-1746, col. 360 ; HENOT, Aurélien, p. 15-17 ; PICHOT, Daniel et POUSSIER, abbé, « Confirmation de la donation des églises de Javron faites au XI^e siècle par le comte du Maine à l'abbaye Saint-Julien de Tours », *La Mayenne, archéologie, histoire*, n° 20, 1997, p. 3-12.

25. WATKINSON, Barbara, « Saint-Martin de Thorigné, étude sur la relation d'un édifice médiéval avec son environnement », dans PRIGENT, Daniel, et TONNERRE, Noël-Yves, *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Angers, 1998, p. 233-243.

qui y établissent bientôt un petit prieuré²⁶. De nombreux ermitages deviennent des dépendances monastiques. Celui de Fontaine-Géhard, tombé quelque peu en décadence, passe, en 1147, à la demande de l'évêque du Mans, sous la domination de Marmoutier²⁷.

Des fondations aristocratiques

Plus souvent les prieurés apparaissent comme des créations totalement neuves, fruit d'une coopération entre aristocrates et moines. Les actes les présentent comme des fondations pieuses de puissants laïcs. Les exemples abondent au XI^e siècle et même encore au XIII^e siècle. L'exemple est donné par les plus grands. Le duc de Bretagne fonde, dans les premières années du XI^e siècle, les prieurés de Livré-sur-Changeon pour Saint-Florent de Saumur et de Gahard pour Marmoutier²⁸. Foulque Nerra, comte d'Anjou, donne au Ronceray, en 1028, l'église de Seiches en Anjou, qui va devenir le centre d'un important prieuré ; le comte Thibault de Blois lui offre un autre domaine, base du futur prieuré de Saint-Lambert-du-Lattay²⁹. Les grands barons suivent, avec un léger décalage, et pratiquement tous les châteaux un peu importants se voient adjoindre un prieuré de Marmoutier : c'est le cas de Fougères, Vitré, Laval, Mayenne... Nombre de prieurés ruraux sont créés dans les villages, par des familles plus ou moins importantes, mais qui ont à cœur d'avoir leur prieuré. Cette politique de fondation étant largement étudiée dans les contributions qui suivent, il n'est pas utile d'insister.

Les motivations sont diverses, mais d'abord religieuses. La prière des moines se présente comme un secours majeur pour le salut du donateur et de sa famille. Parfois, comme à Saint-Sauveur-des-Landes, le prieuré peut devenir nécropole familiale, mais c'est souvent l'abbaye-mère qui accueille la dépouille du donateur³⁰. Un certain nombre obtiennent la *societas beneficii*, gage de l'amitié scellée avec les moines et d'une prière particulièrement secourable.

En fait, dans les premiers temps, la qualité des fondateurs met en lumière le maintien du modèle carolingien. C'est le comte, puis les très grands châtelains, qui agissent, imitant le modèle royal de protection de l'Église. Le prieuré ne constitue qu'une modeste création, bien moindre qu'une abbaye, souvent plus adaptée aux moyens dont dispose le fondateur. Cependant, à Laval, Gui I^{er}, avant de fonder un prieuré de Marmoutier,

26. LE BOULANGER, Françoise, COLLETER, Rozenn, PICHOT, Daniel, « Cimetière et naissance d'une paroisse : Bréal-sous-Vitré (Ille-et-Vilaine), histoire et archéologie », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2006, à paraître.

27. PICHOT, Daniel, « Histoire du diocèse du Mans du XI^e au XIV^e siècle », *La Mayenne, archéologie, histoire*, n° 21, 1998, p. 66-67.

28. BEAUMON, Jérôme, p. 9-11 ; HENOT, Aurélien, p. 15-17.

29. PETEUL, Julie, p. 18. La fondation est complexe et Saint Aubin a contesté en prétendant, peut-être à bon droit, qu'un domaine lui avait appartenu.

30. HENOT, Aurélien, p. 13.

a tenté, sans succès, de créer une abbaye avec l'aide d'un moine de Saint-Calais³¹. Vers 1063-1076, Robert de Vitré, installe des moines de Marmoutier dans le prieuré Sainte-Croix, créé pour douze moines, chiffre considérable qui ne sera sans doute jamais atteint³². L'ampleur du projet suscite une cérémonie grandiose, qu'une notice nous rapporte. Devant un grand concours de peuple enthousiaste, l'évêque de Rennes et l'abbé de Marmoutier, venu tout exprès, bénissent la nouvelle fondation³³.

Dès cette époque, d'autres motivations se font jour. Déjà, au début du siècle, Gahard portait un projet de défrichement et de peuplement, mais, dans la seconde moitié du XI^e siècle, un grand nombre de créations de prieurés accompagne la « restitution » d'une église paroissiale, dans un contexte grégorien, et l'organisation d'un bourg. Ce modèle, quasi général dans les fondations castrales, se rencontre dans des centres paroissiaux ruraux³⁴. Si l'esprit grégorien pénètre peu à peu, ce n'est pas sûr à tous les coups et l'intérêt du laïc n'est pas mince. La fondation d'un bourg à Carbay-Châteaubriand est successivement confiée à Redon puis Saint-Melaine, qui échouent, avant que l'on ne recoure à Marmoutier, au savoir-faire inégalé³⁵. Ces fondations nouent des liens solides avec la famille fondatrice qui demeure attachée à l'abbaye-mère, principale bénéficiaire de ses dons. Bruno Lemesle a bien mis en évidence les réseaux d'alliance ainsi créés, auxquels participent les vassaux³⁶. Le lignage conserve un droit de regard et même un contrôle certain sur sa fondation, et y place souvent un de ses membres, qui occupe éventuellement le poste de prieur. Celui de Sainte-Croix de Vitré répond à un moment au nom de Rivallon, emblématique du lignage fondateur, et des filles de Laval occupent la direction du prieuré d'Avénières, situé aux portes de la ville et dépendant du Ronceray d'Angers³⁷. Malgré toutes ces raisons, ces prieurés ne naissent pourtant pas uniquement de la volonté des laïcs.

Des fondations monastiques

Les moines sont évidemment partie prenante dans ces fondations, mais il est difficile de toujours faire la distinction entre ce qu'ils reçoivent vrai-

31. ANGOT, Alphonse, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 1900-1909, art. Laval. Le moine, sans doute gyrovague, est assassiné, ce qui dénote un climat tendu.

32. Dom MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 424-425.

33. Texte traduit par André Chédeville dans LEBRUN, François (dir.), *L'Ille-et-Vilaine des origines à nos jours*, p. 111-113.

34. ZADORA-RIO, Elisabeth, « Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou », *Flaran* 1, Auch, 1979, p. 173-179; PICHOT, Daniel, *Le village éclaté...*, *op. cit.*, p. 288-294.

35. MEURET, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Âge)*, Laval, 1993, p. 431.

36. LEMESLE, Bruno, *La société aristocratique dans le haut-Maine*, Rennes, 1999, chap. 2.

37. Dom MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 480-481; ANGOT, Alphonse, *Dictionnaire historique...*, *op. cit.*, art. Avénières.

ment et ce qu'ils demandent. Si leur réputation vaut aux bénédictins un flot de donations, ils savent aussi les solliciter. Le cartulaire de Saint-Vincent du Mans montre l'abbé Ranulfe souvent sur les routes pour visiter nombre d'aristocrates malades, voire mourants, ou des familles liées à l'abbaye³⁸. Il en retire des avantages majeurs pour son abbaye. Marmoutier a visiblement une politique particulière et vise très nettement les grands lignages châtelains³⁹. Saint-Florent entretient des liens à première vue étonnants avec la lointaine famille de Dol. L'accession à l'abbatit de Guillaume, frère du seigneur de Dol-Combours, explique la fondation d'un gros prieuré à Saint-Florent-sous-Dol en 1078-1079, mais l'abbaye se lie plus souvent à des lignages beaucoup plus modestes⁴⁰.

La fondation fait visiblement l'objet d'une négociation et d'une préparation. Il faut que les moines trouvent une situation convenable et que le prieuré soit viable. La création d'un prieuré ne suit donc pas obligatoirement la donation d'un domaine foncier. À Livré, la première donation comtale remonte aux dernières années du x^e siècle, mais l'arrivée des moines ne se concrétise que vers 1013-1022⁴¹. À Louvigné, il faut attendre une génération pour que Marmoutier juge la situation favorable⁴². Après le milieu du xi^e siècle, les préoccupations grégoriennes interviennent sans doute pour favoriser le transfert vers l'Église de biens considérés comme religieux, églises et cimetières. L'accélération des fondations à ce moment n'y est sans doute pas étrangère.

Des motivations complexes jouent dans certains cas et les implications politiques ne sont pas rares. Saint-Georges de Rennes, fondation ducale dirigée par la sœur du duc, fonde un gros prieuré à Tinténiac pour surveiller un vassal remuant et stabiliser une frontière fragile, un type d'opération que l'on peut assez facilement identifier à de multiples reprises⁴³. De son côté, Marmoutier exploite largement les réseaux vassaliques et fonde des prieurés au Bignon et à Arquenay grâce à des familles de la mouvance des Laval, fondateurs d'un gros prieuré⁴⁴. Les conversions ne sont pas rares et cinq des onze prieurés bas-manceaux de Marmoutier sont liés à des entrées en religion⁴⁵.

Certaines créations sont aussi le fait des moines seuls et correspondent à un objectif précis, comme se procurer un vignoble en Anjou ou du sel sur la Baie de Bourgneuf. Le prieuré d'Ardevon, près d'Avranches, est créé pour

38. PICHOT, Daniel, « Histoire du diocèse du Mans... », art. cit., p. 61.

39. HENOT, Aurélien, première partie; LEGROS, Sébastien, p. 43-45.

40. GUILLOTTEL, Hubert, « Combours : proto-histoire d'une seigneurie et mise en œuvre de la réforme grégorienne », dans KEATS-ROHAN, Katherine, *Family Trees and the Roots of Politics, the prosopography of Britain and France from the tenth to the twelfth century*, 1997, p. 269-298. BEAUMON, Jérôme, p. 48-50.

41. BEAUMON, Jérôme, p. 17-18.

42. HENOT, Aurélien, p. 12-13.

43. Voir la contribution de Jérôme Beaumon dans ce volume.

44. LEGROS, Sébastien, p. 58.

45. *Ibidem*, p. 62.

diriger les riches possessions du Mont-Saint-Michel, fort denses à cet endroit⁴⁶.

La floraison des prieurés

Le bilan impressionne et il faudrait pouvoir l'affiner. Peu d'études se sont penchées sur le rythme des créations et sur l'existence même des prieurés. Les catalogues anciens ont le mérite d'exister, mais il faudrait reprendre l'enquête, entreprise considérable. Le flou du vocabulaire fait hésiter sur bien des cas et rien n'autorise à penser que l'ensemble recensé a connu une existence continue. Les prieurés évoluent, s'agglomèrent, disparaissent. Signe de la difficulté de l'entreprise, la recension remarquable d'André Dufief pour la Bretagne peine à distinguer églises dépendantes et « vrais » prieurés⁴⁷. Si l'on prend, avec la prudence nécessaire, les chiffres dont nous disposons, sans doute un peu excessifs, le nombre n'en demeure pas moins élevé : 219 pour le diocèse d'Angers, un peu moins de 400 dans celui du Mans, et environ 400 pour la Bretagne entière. La répartition est sinon uniforme, du moins générale dans les deux premiers diocèses, la Bretagne accuse par contre un net contraste entre la haute, plutôt bien pourvue, et la basse, nettement moins avantagée⁴⁸. Mise à part cette dernière exception, le maillage présente une très forte densité. Toutes les villes castrales en possèdent au moins un, mais les installations en campagne, souvent sous-estimées ne sont absolument pas marginales.

Le rythme de création aurait besoin, lui aussi, d'être précisé, mais déjà se distingue fort bien, après un démarrage assez soutenu dès la première moitié du XI^e siècle, voire la fin du X^e siècle, un apogée en général dans la seconde moitié de ce même siècle. Le début du XII^e siècle connaît une prolongation de ce succès, et particulièrement dans le diocèse du Mans, le succès des cisterciens ne freine pas trop l'implantation bénédictine, ou plutôt n'intervient qu'assez tard, après 1150. Le phénomène s'inscrit donc bien dans le cadre de la réforme monastique et reflète, entre autre, le développement considérable des temporels par le biais des dons aristocratiques. Le mouvement de transfert des églises et des cimetières, sans en être responsable, accélère sans aucun doute le mouvement. Les abbayes réformées obtiennent une prime en ce domaine.

L'examen des possessions propres à chaque abbaye fait apparaître des situations passablement différentes. Les maisons de modeste ampleur, qui n'ont guère de protecteur puissant, évêque ou comte, organisent des prieurés éventuellement nombreux, mais dans un rayon restreint, correspondant à leur rayonnement. Tel est le cas d'Évron, seule abbaye bénédictine du Bas-Maine, dont l'essentiel des prieurés, dix huit, se dispersent dans un

46. Dom DUBOIS, Jacques, « Les dépendances de l'abbaye du Mont-Saint-Michel... », art. cit., p. 628.

47. DUFIEF, André, *Les cisterciens en Bretagne, XII^e-XIII^e siècles*, Rennes, 1997, p. 194-211.

48. Cartes et analyses dans PICHOT, Daniel, *Le village éclaté...*, op. cit., p. 136-138.

rayon d'une trentaine de kilomètres. Quatre sont plus éloignés : un au Mans, dans la ville épiscopale; un en Anjou semble lié à la volonté de posséder un vignoble; les deux autres résistent à l'explication⁴⁹. Les abbayes rennaises Saint-Melaine et Saint-Georges adoptent le même modèle, mais peuvent avoir des prieurés plus éloignés, la haute Bretagne demeurant cependant leur horizon.

La Couture du Mans et Saint-Vincent-du-Mans présentent des politiques beaucoup plus audacieuses et rayonnent sur l'ensemble du très vaste diocèse du Mans. Saint-Vincent concentre l'essentiel de ses prieurés entre la Sarthe et l'Huisne, mais en compte quelques-uns dans le Bas-Maine, la Normandie et le pays de Galles⁵⁰. Certaines grandes abbayes ligériennes organisent enfin de véritables empires. Saint-Aubin, Saint-Serge ou Saint-Florent de Saumur sont présentes dans tout l'Anjou et bien au-delà. On les voit s'établir dans le sud du Maine, en plein accord avec l'influence comtale, mais les plus puissantes ont une influence pluri-régionale et atteignent la Bretagne. Le redressement religieux de cette dernière par les abbayes de la Loire est bien connu. Saint-Florent, mais surtout Marmoutier, détient de multiples prieurés, des dizaines pour la dernière. Cette poussée est évidemment le fruit des alliances politiques des ducs : leur entente avec la maison de Blois a fait le succès de Marmoutier. Mais c'est aussi le résultat du prestige acquis par l'abbaye, tôt réformée, et d'une politique efficace d'alliance avec les grandes familles⁵¹.

Le mouvement de fondations, fruit de facteurs imbriqués qui d'ailleurs jouent de façon variable suivant les abbayes, aboutit à une présence monastique intense à travers tout l'espace de l'Ouest, décuplant sans doute l'influence monastique. On notera d'ailleurs que si l'espace diocésain est souvent privilégié par les abbayes, il ne constitue pas une limite et bien des choses se passent dans le cadre de la province de Tours. Pour que l'influence se concrétise, encore faut-il que les prieurés disposent des forces nécessaires.

Le système prieural

La mise en place des prieurés s'accompagne d'une véritable politique de structuration et d'organisation domaniale. Le prieuré prend alors vraiment forme en tant qu'institution et s'intègre parfaitement dans un ensemble monastique dans lequel il joue un rôle considérable. Il ne faut pas oublier que le nombre de moines disséminés dans ces dépendances est remarquable : une bonne part des religieux est là.

49. LADURÉE, Jean-René, p. 37.

50. CHÉDEVILLE, André (éd.), *Liber controversiarum Sancti Vincentii cenomannensis ou second cartulaire de l'abbaye Saint-Vincent du Mans*, Paris, 1968, p. 48-50.

51. GANTIER, Odile, « Recherches sur les prieurés... », art. cit.

Institutionnalisation et monumentalisation

Les fondations en faveur des moines présentent une importance extrêmement variable et l'institution prieurale n'a pas encore de définition bien établie au XI^e siècle. Cela se traduit dans la diversité du vocabulaire employé : *cella* ou simplement *domus*, ou même, si l'ampleur le justifie, *monasteriolum* voire *monasterium*. À travers ces termes, la dimension religieuse se trouve privilégiée, mais en ces débuts *obedientia* semble l'emporter et ce dernier terme souligne plutôt d'abord un lien de dépendance. En aucun cas ces petits établissements ne peuvent acquérir d'indépendance. Puis le flou incontestable des débuts fait place à une progressive maturation institutionnelle. Un responsable se distingue d'abord, le *prior*. Sa position éminente est ainsi mise en évidence sans que l'on conçoive très clairement l'étendue de ses responsabilités. Le terme, apparu dès le XI^e siècle, se répand au cours du XII^e siècle et, comme cela a été démontré ailleurs, le prior impose son nom à ce qu'il dirige. Vient alors, plus tardivement, le *prioratus*⁵². Les premières mentions sont signalées vers 1150, mais la généralisation se fait assez tardivement, au XIII^e siècle, et le mot ne s'appliquera jamais à toutes les dépendances⁵³. Le terme *domus* se maintient. Faut-il y voir un souci modéré de rationaliser ou plutôt une sorte de hiérarchie, *prioratus* étant peut-être réservé à une fondation relativement importante et organisée ? Le terme accompagne visiblement une meilleure définition de l'institution dont les formes se précisent⁵⁴. Il est sans doute possible de mettre le fait en relation avec le canon du troisième concile du Latran de 1179 qui codifie l'organisation des prieurés. Vu la date, il s'agit plus de formaliser et d'entériner une pratique, en limitant les dérives, que d'une élaboration totalement nouvelle. La généralisation de ces mots semble un peu décalée en Bretagne par rapport au milieu ligérien, mais en l'état de la recherche, il est prématuré de conclure, l'abbaye mancelle d'Évron ne semble en effet, pas plus précoce.

Derrière les mots, se dévoile une communauté qui se structure, avec les nuances qu'il faut apporter en fonction du nombre restreint de membres. Les prieurés les plus conformes sont évidemment les plus peuplés, mais établir un chiffre demeure difficile, même si ce n'est pas impossible. Les actes de fondation fournissent des objectifs, mais rien n'indique qu'ils sont réalisés. Une approche plus rigoureuse peut se pratiquer à l'aide des mentions de religieux dans les listes de témoins ou des informations fournies par les visites abbatiales du début du XIV^e siècle pour Marmoutier.

52. BAUTIER, Anne-Marie, « De *prepositus* à *prior*, de *cella* à *prioratus* : évolution linguistique et genèse d'une institution », dans LEMAÎTRE, Jean-Loup (dir.), *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval*, Genève, 1987, p. 1-21.

53. Le terme *prior* apparaît en Bretagne en 1057 pour les prieurés de Saint-Florent et en 1084-1100 pour ceux de Marmoutier ; *prioratus* apparaît vers 1160-1203 pour les premiers, 1207 pour les seconds. Voir BEAUMON, Jérôme, p. 66-67 ; HENOT, Aurélien, p. 54-62 ; pour le Mont-Saint-Michel, l'étude révèle les mêmes aspects, Dom DUBOIS, Jacques, « Les dépendances de l'abbaye du Mont-Saint-Michel... », art. cit., p. 655.

54. HENOT, Aurélien, BEAUMON, Jérôme, MATHIEU, Étienne, *passim*.

Globalement, les prieurés castraux tendent à accueillir les plus grosses communautés. Vitré est créé pour douze moines, mais en général la pratique est de quatre ou cinq. Les prieurés ruraux, sauf exception, comptent de deux à trois moines et, même assez tard, les moines uniques s'y rencontrent couramment. En 1250, selon l'archevêque Eudes Rigaud, les prieurés du Mont comptent deux moines⁵⁵. Celui de La Ramée, dépendant d'Évron, est fondé pour deux moines, mais un prieuré proche, Vaubrenon, n'abrite qu'un seul religieux⁵⁶. La vie communautaire et le respect de la règle ne peuvent alors que subir un certain nombre d'adaptations.

La communauté monastique exige la construction d'un complexe monumental plus ou moins développé qui permet la vie religieuse. Il y a donc obligatoirement une chapelle, avec son cimetière, une résidence et, dans quelques cas, un cloître, sans doute assez modeste⁵⁷. Si certaines résidences nous sont parvenues très partiellement ou fortement modifiées, il y aurait une enquête à faire, le lieu de culte subsiste de façon beaucoup plus générale⁵⁸. Il s'agit dans certains cas d'une chapelle particulière, souvent réduite, qui peut subsister malgré les outrages du temps. De l'oratoire roman de Rouvadin demeure une abside rustique; La Ramée est aujourd'hui une grange, mais des peintures sont encore visibles, et la vaste église de Saint-Martin de Laval est toujours présente⁵⁹. Très fréquemment, la chapelle se confond avec le sanctuaire paroissial. Dans ce cas, l'édifice, beaucoup plus grand, fait éventuellement l'objet d'une construction plus soignée et d'un décor un peu élaboré; surtout, il est généralement parvenu jusqu'à nous. Beaucoup de simples églises de villages, comme à Bréal-sous-Vitré, œuvre de Saint-Serge, s'opposent à de prestigieux monuments comme Notre-Dame d'Avénières de Laval, réalisée par le Ronceray⁶⁰. Une étude de cette architecture demeure largement à faire et serait d'un grand intérêt, car ces bâtiments jouent un rôle considérable dans la société et constituent surtout un signal fort de la présence des moines. Une telle présence ne peut cependant se justifier sans l'existence de moyens suffisants.

Un domaine seigneurial

Le prieuré se présente aussi comme un domaine et d'abord comme tel dans les sources. Chartes et notices enregistrent donations, achats et contestations et, comme l'a écrit André Chédeville, les prieurés constituent

55. Dom DUBOIS, Jacques, « Les dépendances de l'abbaye du Mont-Saint-Michel... », art. cit., p. 654.

56. LADURÉE, Jean-René, p. 38.

57. Un cloître est cité à Sainte-Croix de Vitré.

58. Un exemple d'étude du bâti qui montre l'importance des vestiges médiévaux : JAMET, Natacha.

59. Rouvadin, prieuré de l'abbaye de Saint-Évroult dans le Maine (Crennes-sur-Fraubée).

60. Les monuments prestigieux sont bien étudiés par les historiens d'art. Voir les volumes de la collection Zodiaque ou MUSSAT, André, *Le style gothique de l'ouest de la France*, Paris, 1963.

de véritables petites seigneuries. Ils manifestent le témoignage le plus clair de la croissance des temporels et cet aspect n'est certainement pas le plus mal connu. Pourtant, les situations s'inscrivent dans une grande diversité qui n'est pas seulement liée aux évidentes inégalités de taille.

La donation initiale – souvent une église, des terres et des droits seigneuriaux – autorise la création du prieuré qui, ensuite, dans le meilleur des cas, se développe par une série de donations de la famille fondatrice et de ses vassaux; viennent enfin d'éventuelles acquisitions, si nécessaire. Les moines cherchent alors à donner cohérence et efficacité à leur domaine. Pour les petits prieurés ruraux, cet ensemble limité doit être plutôt assez bien groupé, mais quand la fondation prend de l'importance, les acquisitions s'étalent dans l'espace et forment alors une nébuleuse dispersée sur plusieurs paroisses. Les prieurés de Saint-Florent étendent ainsi leur influence sur plus de vingt kilomètres.

Ce qui caractérise le domaine prieural est l'imbrication de droits et revenus très divers. Il constitue une seigneurie plus ou moins développée, dont les coutumes sont en partie entre les mains des moines. Il incorpore un vaste éventail de biens, à commencer par ce qui touche directement au champ religieux. Un gros prieuré peut se voir rattacher plusieurs églises paroissiales, avec leur cimetière, ainsi que des chapelles et des dîmes. La terre intervient ensuite : il n'y a pas de prieuré sans domaine foncier. Des coutures sont offertes, des prés, des vignes, mais aussi souvent des terres à défricher, ce que ne dédaignent pas obligatoirement les bénédictins. Une part en demeure sous leur direction, une autre est organisée sous forme de tenures à cens.

S'ajoute une série de droits seigneuriaux. Bien sûr, le premier avantage réside dans une série d'exemptions, en particulier pour les droits d'usage en forêt. Les prieurés des collines de Pail, dans le Maine, accumulent des exemptions importantes et sans doute recherchées pour leurs troupeaux⁶¹. Généralement, les moines obtiennent un transfert de droits en leur faveur. Un moulin banal leur est souvent attribué, auquel s'ajoutent les droits d'usage forestier, et le tout est couronné par des droits de justice plus ou moins étendus, exercés par le prieur.

Certaines fondations découlent du souci d'établir un centre de gestion. Le Mont-Saint-Michel installe ainsi à Ardevon un prieuré qui gère tout un domaine comprenant à ses alentours églises, terres et dîmes⁶². Il semble bien qu'un certain nombre de dépendances relèvent d'un tel souci et le rentier du XIII^e siècle de La Couture du Mans le laisse aussi penser, tant le domaine et les droits affichent une grande dispersion⁶³. Un problème sub-

61. PICHOT, Daniel, *La Bas-Maine...*, op. cit., p. 356.

62. Dom DUBOIS, Jacques, « Les dépendances de l'abbaye du Mont-Saint-Michel... », art. cit., p. 628. Il s'agit d'un prieuré du diocèse d'Avranches, très proche de l'abbaye.

63. Voir la contribution de Jérôme Beaumon dans ce volume; BÉNÉDICTINS DE SOLESMEs, *Cartulaires des abbayes de La Couture du Mans et de Saint-Pierre de Solesmes*, Le Mans, 1881, n° CCC.

siste cependant, certains biens paraissent isolés et il est difficile de les rattacher à un prieuré. L'étaient-ils d'ailleurs ? Leur gestion pouvait prendre une autre forme, comme l'affermage, à la responsabilité d'un laïc. On se trouve donc confrontés à des situations très variables⁶⁴.

L'exploitation elle-même demeure quelque peu dans l'obscurité. Les moines présents s'occupent de la gestion et le prieuré apparaît si bien comme le centre d'un domaine qu'il peut être désigné comme *manerium*. Il en présente tous les éléments : jardin, verger, granges étables, moulins et étangs⁶⁵. Un personnel réside sur place, la *familia*, souvent nommée, mais sans plus de précision. Seuls les *Usages du Mont-Saint-Michel*, de 1258, évoquent des ouvriers⁶⁶. Il vit donc là une petite communauté humaine active, mais dont l'autonomie demeure quand même limitée.

Gestion et réseaux

Le prieuré se dessine progressivement comme une institution dont il ne faut pas exagérer la rigueur et l'uniformité. Les *Usages du Mont* reflètent une grande différence de situations. Néanmoins, des traits communs se dégagent. Le prieur, investi de la direction du prieuré sans que l'on sache son degré de liberté d'action, est le chef de la communauté. Il figure à ce titre comme témoin dans les actes, mais beaucoup moins comme initiateur. Les dons sont plutôt effectués en faveur de l'abbé. Au Mont-Saint-Michel, la nomination s'effectue pour une année renouvelable, ce qui, d'ailleurs, constitue la règle, et le *prior* doit rendre périodiquement des comptes. Sans doute ce système est-il peu ou prou le même dans les autres établissements, mais la question se présente différemment sans doute pour les grands prieurés et surtout pour ceux qui se trouvent très éloignés de l'abbaye-mère.

Une part des revenus est destinée à l'abbaye, mais suivant l'habitude médiévale, il n'existe pas de budget général et elle est affectée à un service. Aboutissement extrême de cette pratique, au Ronceray, la prieure de l'abbaye est en même temps prieure de Seiches⁶⁷. Les versements, pour une part importante, sont constitués de prélèvements sur les différentes récoltes, ce qui explique la recherche d'exemptions de péages sur des sites éloignés⁶⁸.

Des soucis d'organisation et de gestion se font jour assez rapidement. Les abbayes de Saint-Georges de Rennes, Saint-Vincent du Mans, Le Ronceray d'Angers dressent des rentiers ou censiers dès le XI^e siècle, mais

64. PETEUL, Julie, p. 175-176, M2.

65. Voir la contribution de Jean-René Ladurée dans ce volume.

66. « L'accord sur les usages en 1258 », dans *Millénaire du Mont-Saint-Michel...*, op. cit., p. 604.

67. PETEUL, Julie, op. cit., p. 84-85, M1.

68. Saint-Florent de Saumur se fait exempter pour le transport de ses biens dans la châtelainie de Vitry : Dom MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 493.

pour des portions de leurs domaines⁶⁹. Il faut attendre le XIII^e siècle pour se trouver en présence d'un rentier général, dont il semble nous rester l'essentiel; il est réalisé par La Couture du Mans⁷⁰. En revanche, il est difficile de tirer des informations de recensions de versements qui doivent être effectués annuellement par les prieurés de Saint-Florent, les sommes échelonnées entre 3 et 12 livres ne semblent pas en relation avec la richesse des établissements⁷¹.

Si les rapports entre le centre et les prieurés se font de façon fort simple dans le cas des abbayes de faible importance dont les dépendances se trouvent peu éloignées, comme Évron, et peut-être aussi pour les prieurés angevins du Ronceray, une organisation plus complexe peut être mise en place pour pallier les inconvénients de la distance. Elle a été bien mise en évidence dans les terres bretonnes de Saint-Florent⁷². Les deux gros prieurés de Livré et Saint-Florent-sous-Dol assument successivement un rôle directeur à l'égard des petits. Ailleurs, un même système pourrait avoir existé. Pour les prieurés manceaux de Marmoutier, une certaine domination de celui de Laval sur les autres situés dans la même seigneurie n'est pas à exclure. De façon fréquente, on voit aussi apparaître des moines, souvent liés aux grandes familles, qui jouent un rôle essentiel dans les donations et les règlements de *calupniae*. Le fils héritier de la seigneurie de Laval, Jean, entré à Marmoutier dans la seconde moitié du XI^e siècle, assume brillamment un tel rôle, et on retrouve ses équivalents à Saint-Florent et sans doute ailleurs⁷³.

Sans reconstruire une structure plus rigoureuse que les moines ne l'ont voulue, la gestion du réseau de prieurés a vraiment fait l'objet d'une politique pensée et mise en œuvre, au moins pour les abbayes les plus puissantes. Globalement, les prieurés ne sont pas des annexes marginales : ils contrôlent l'essentiel du temporel et abritent souvent plus de la moitié de la population monastique. Qu'ils soient l'objet d'attention est indispensable mais, indubitablement, ces petits établissements se sont organisés à la période féodale et la dénomination adoptée en est sans doute le reflet. Combinant vie monastique et gestion seigneuriale, ils forment un véritable complexe qui connaît alors son apogée. Leur quadrillage serré de l'espace ne peut que rejaillir sur la vie de la société.

69. CHARLES, R., et MENJOT D'ELBENNE, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Vincent, premier cartulaire*, Mamers-Le Mans, 1886-1913; LA BIGNE VILLENEUVE, Paul de, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes*, Rennes, 1876 : parmi divers rentiers, le plus développé et le plus intéressant est celui qui concerne le gros prieuré de Tinténiac; MARCHEGAY, Paul, *Cartularium monasterii Beatae Mariae Caritatis andegavensis, Recueil de documents inédits sur cette province, Archives d'Anjou, t. 3*, Angers, 1854.

70. BÉNÉDICTINS DE SOLESMES, *Cartulaires...*, *op. cit.*, n° CCC. Le document n'est pas daté mais tout indique une rédaction dans les premières années du XIII^e siècle.

71. BEAUMON, Jérôme, p. 202.

72. Voir la contribution de Jérôme Beaumon dans ce volume.

73. LEGROS, Sébastien, p. 44-45; BEAUMON, Jérôme, 2^e partie, chap. 1.

Au cœur de la société

Chez les bénédictins, le *contemptus mundi* ne signifie pas la fuite du monde. Leur spiritualité et leurs conceptions les poussent au contraire à s'inscrire profondément dans la société et l'insertion des prieurés en constitue l'un des aspects les plus remarquables, sans doute le plus fort. Une bonne part de l'influence monastique passe par leur intermédiaire et se place à des niveaux d'intervention multiples, dont on ne distinguera que les principaux.

Dominer le village

Un premier aspect est illustré plus particulièrement par les prieurés ruraux. La domination religieuse et seigneuriale appartient aussi et incontestablement aux prieurés castraux, mais la présence du châtelain à proximité la rend moins prégnante. Les dépendances installées au centre paroissial et disposant d'un patrimoine un peu développé assurent une influence majeure. En premier lieu, les moines régulent la vie religieuse. Beaucoup de fondations, dès le début, s'appuient sur la donation d'une église paroissiale, et surtout après 1050, l'implication dans la réforme grégorienne, par l'intermédiaire du mouvement des restitutions, est évidente. Massivement, les églises passent dans les mains monastiques et les grandes abbayes comptent leurs possessions par dizaines. En conséquence, le sanctuaire fait souvent l'objet d'une reconstruction, mentionnée de façon expresse dans plusieurs donations bretonnes à Saint-Florent, mais bien réelles aussi ailleurs. Marmoutier rebâtit Gahard et la donation de la chapelle de Bréal-sous-Vitré aboutit à la réalisation d'un nouvel édifice, tout proche d'une ancienne chapelle funéraire comme viennent de le montrer des fouilles récentes⁷⁴.

Souvent, quand le prieuré est une fondation *ex nihilo* destinée au défrichement, il peut être à l'origine d'une nouvelle église paroissiale. Le Ronceray fait transformer la chapelle de Saint-Lambert en église paroissiale et crée sur son territoire la chapelle Sainte-Foy, qui ne tarde pas à devenir le cœur d'une nouvelle paroisse⁷⁵.

Le prestige qui se dégage du bâtiment et de la liturgie monastique n'est pas mince, mais le contrôle de la vie paroissiale est aussi aux mains des moines. Le service du culte, malgré l'interdiction par la règle, est souvent pratiqué, surtout au XI^e siècle, et c'est par exemple un moine qui se fait assommer par une femme en furie en célébrant la messe à Erbrée⁷⁶. De manière plus conforme aux exigences de la règle, les religieux présentent le candidat à la cure, c'est-à-dire qu'ils choisissent un homme de leur entourage ou de la famille donatrice de l'église⁷⁷. Soucieux de leurs droits, ils

74. LE BOULANGER, Françoise, COLLETER, Rozenn, PICHOT, Daniel, *op. cit.*

75. PETEUL, Julie, p. 86, M.

76. HENOT, Aurélien, p. 156-157.

77. HUBERT, Tiphaine, chap. 2.

veillent à faire respecter ceux de l'église paroissiale et renforcent son prestige et son rayonnement, jouant un rôle appréciable dans le développement du système paroissial, sans se montrer spécialement soucieux de pastorale.

Le contrôle religieux s'accompagne très généralement d'une part variable, mais non négligeable, du contrôle seigneurial. Le prieuré possède un domaine foncier et peut avoir fréquemment des tenanciers. Le rentier de La Couture du Mans l'illustre parfaitement. La fondation s'accompagne généralement d'exemptions de différents droits, mais encore plus souvent de l'attribution d'une part du pouvoir seigneurial. Les moines disposent au moins de l'autorité sur leurs hommes et perçoivent sur eux les coutumes que le donateur leur a abandonnées⁷⁸. Cela est vrai des prieurés castraux, bien étudiés, mais les simples prieurés ruraux ne dérogent pas à la règle, même si le partage des coutumes avec le seigneur demeure ici souvent la règle. Très fréquemment, les moines détiennent un ou plusieurs moulins, banaux bien sûrs, source à la fois de revenus et de pouvoir sur la paroisse, le moulin pouvant être considéré comme un des piliers majeurs de la seigneurie dans la région⁷⁹. L'intérêt pour un tel équipement seigneurial peut être perçu à travers la fièvre de construction qui saisit les prieurés angevins des bords de la Mayenne. Ils se livrent une âpre concurrence. Le cartulaire de Saint-Serge s'intéresse à ses moulins dans 119 actes, ce qui est considérable pour un recueil de 800 actes⁸⁰. À tous égards, le prieuré s'affirme comme une force dans le village.

Le prieuré et l'habitat

Le rôle des prieurés castraux dans le développement urbain a depuis longtemps été mis en lumière. Une bonne part des agglomérations de l'Ouest s'est développée à partir de noyaux juxtaposés, le plus souvent liés à la présence d'un bourg organisé autour d'un prieuré. Fougères se révèle un quasi cas d'école avec six ou sept bourgs, mais il en va de même pour Vitré, Laval, Mayenne et bien d'autres villes⁸¹. Des enquêtes archéologiques

78. Un conflit est l'occasion de préciser avec soin l'étendue et le partage des droits dans le bourg de Bouère constitué autour d'un prieuré de Marmoutier. L'acte de 1191-1214 est publié dans PICHOT, Daniel, « Le prélèvement seigneurial dans l'ouest de la France (XI^e-XIII^e siècle) », dans BOURIN, Monique, et MARTINEZ SOPENA, Pascual (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècle). Réalités et représentations paysannes*, Paris, 2005, p. 625-627.

79. PICHOT, Daniel, « Le moulin et l'encellulement dans l'ouest français », dans MOUSNIER, Monique, *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^e-XVIII^e siècle)*, Flaran 21, p. 111-129.

80. Le prieuré de Saint-Serge installé à Thorigné se heurta à l'abbaye de Saint-Aubin en voulant construire un moulin à Varennes. En cet endroit, la Mayenne ne comptait pas moins de sept moulins sur 10 kilomètres. WATKINSON, Barbara, « Saint-Martin de Thorigné... », art. cit. ; CHAUVIN, Yves, « À propos des moulins du temporel de Saint-Serge d'Angers aux XI^e et XII^e siècles », art. cit., p. 217-229.

81. BACHELIER, Jérôme, chap. 2 ; PICHOT, Daniel, *Le Bas Maine...*, op. cit., p. 248 ; GOUSSET, J.-M., « L'organisation de l'habitat dans le bourg médiéval » (Saint-Martin de Laval) et « "Guerre des prieurés" et construction d'un bourg : Avénières aux XI^e et XII^e siècle », *La*

approfondissent notre connaissance de ces lotissements. Une analyse cadastrale menée à Laval sur les bourgs Saint-Martin et d'Avénières montre le fonctionnement de ces entreprises d'établissement humain ; le premier pourrait n'avoir connu un développement important qu'avec la reconstruction de la fin du Moyen Âge. Indubitablement cependant, les villes castrales doivent une bonne part de leur création à ces institutions monastiques, le château n'étant pas capable seul de fixer une population⁸².

Le prieuré se place, dans l'Ouest, au cœur du processus de développement de l'habitat et même de fixation des villages. Les bourgs ruraux en offrent l'aspect le plus connu, étudié depuis longtemps. La fondation d'un prieuré prend très fréquemment la forme d'une triple opération : « restitution », fondation d'un bourg et établissement des moines. Elisabeth Zadora-Rio en a bien montré le mécanisme en Anjou, mais les établissements bretons ou manceaux de Marmoutier fonctionnent sur ce même schéma⁸³. Les abbayes moins puissantes, ne sont pas absentes, mais se montrent moins capables d'entreprises de cette ampleur. La correspondance entre prieuré et bourg est donc très forte et a été bien mise en lumière par les travaux de Hironori Miyamatsu⁸⁴. Les cimetières peuvent aussi très fréquemment faire l'objet de véritables lotissements monastiques, qui ne sont pas loin de s'assimiler au système des bourgs⁸⁵.

Il faut cependant aller plus loin. Les prieurés ruraux isolés attirent très souvent une faible population, qui établit alors un hameau, appelé « village » dans l'Ouest. On le constate à La Ramée et souvent ailleurs. Parfois, le prieuré accompagne un bourg de défrichement et s'il ne crée pas une paroisse, il établit néanmoins un gros écart. C'est le cas du projet de La Lande-Huan, entrepris par Saint-Florent près de Tinténiac, et de plusieurs dépendances du Ronceray⁸⁶. Plus généralement, et le fait se vérifie presque à tout coup, le prieuré établi au centre paroissial renforce le pouvoir d'attraction de ce dernier et favorise nettement l'établissement d'une agglomération, d'un centre villageois⁸⁷. Nombre de fondations monastiques promeuvent l'établissement d'un habitat : ainsi naissent de nouvelles paroisses comme Bréal, mais la puissance des vieilles églises s'en trouve

Mayenne, archéologie, histoire, dossier, Prieuré, bourgs et habitats lavallois au Moyen Âge, p. 104-129 et 158-169 ; RENOUX, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne et ses implications politiques et architecturales (VII^e-XIII^e siècle) », dans « *Aux Marches du Palais* » *Qu'est-ce qu'un palais médiéval*, Le Mans, 2001, p. 247-271.

82. PICHOT, Daniel, « Vitré, X^e-XIII^e siècle : naissance d'une ville », à paraître en 2006 dans les *Mémoires de la SHAB*.

83. ZADORA-RIO, Elisabeth, « Bourgs castraux et bourgs ruraux en Anjou... », art. cit. ; HENOT, Aurélien, p. 77-101 ; BEAUMON, Jérôme, p. 88-96.

84. MIYAMATSU, Hironori, *Bourgs et bourgeois dans l'Ouest...*, *op. cit.*

85. PICHOT, Daniel, *Le village éclaté...*, *op. cit.*, p. 142-146 ; PICHOT, Marie-Noëlle, p. 66-81.

86. CHEDEVILLE, André, « Un défrichement en Bretagne à la fin du XI^e siècle : histoire économique et géographie féodale », dans DUVOSQUEL, J.-M. et THOEN, E. (dir.), *Peasants and townsmen in medieval Europe : studies in honorem Adriaan Verhulst*, Gent, 1995, p. 429-444. ; PETEUL, Julie, p. 107-113.

87. PICHOT, Daniel, *Le village éclaté...*, *op. cit.*, p. 136-141.

transformée. Les études tendent à vérifier que les centres où siègent des religieux sont plus forts et mieux dessinés. Le prieuré est bien un élément déterminant dans la structuration des centres villageois de l'Ouest de la France.

Une crise du système ?

La crise des prieurés, au XIII^e siècle en particulier, est un thème récurrent et non sans arguments. Un certain nombre de points sont incontestables, mais il est difficile de considérer que leur histoire ne va plus être qu'un long déclin jusqu'au XVIII^e siècle. Les signes traduisant une certaine perte de dynamisme ne doivent pas être exagérés. La création de prieurés s'achève pratiquement dans le cours du XII^e siècle et les chartriers ne sont alors plus guère alimentés pour ceux qui existent. Certes, le temps des succès bénédictins est révolu, mais leurs créations continuent à vivre à partir du temporel créé dans les premiers temps. Le silence des sources ne signifie pas obligatoirement régression. Certes, pour un certain nombre, mal dotés, éloignés ou mal gérés, les temps difficiles se soldent par des échecs. Les disparitions ne sont pas rares, les regroupements encore moins. Le cas concerne aussi bien les domaines du Mont-Saint-Michel que ceux de Marmoutier⁸⁸.

Parfois, des prieurés voient les moines s'en aller et sont confiés à des fermiers⁸⁹. C'est sans doute le reflet de la crise générale du recrutement monastique traditionnel, mais bien souvent cela peut aussi s'expliquer par un souci de gestion plus efficace, souvent décelable au XIII^e siècle. On ne comprend pas toujours pourquoi Saint-Serge d'Angers adopte la mise à ferme pour certains prieurés. Mais quand Savigny, devenue cistercienne en ayant conservé son système de prieurés, donne à ferme La Gandonnière près de Laval, il s'agit sans doute de résoudre un problème d'éloignement⁹⁰.

Les décisions conciliaires visent à améliorer la vie religieuse dans les dépendances, mais au début du XIV^e siècle, les visites effectuées par l'abbé de Marmoutier ne révèlent pas une vie spirituelle de grande qualité : des écarts sont notés, une certaine routine se fait jour, mais on ne décèle rien de scandaleux et parler de crise serait certainement un abus de langage⁹¹.

L'influence sociale des prieurés semble donc demeurer. Leur poids économique, seigneurial et bien sûr religieux dans le milieu local persiste. Les

88. Au début du XIV^e siècle, des prieurés du Mont ne sont plus dotés de moines parce que leur existence est essentiellement liée à la perception de revenus : Dom DUBOIS, Jacques, « Les dépendances de l'abbaye du Mont-Saint-Michel... », art. cit., p. 661-662; LEGROS, Sébastien, p. 68.

89. Le prieuré de Saint-Melaine appartenant à Saint-Serge est momentanément mis à ferme avant de revenir à un statut plus habituel (*Cartulaires de Saint-Serge...*, op. cit., t. I, n° 405).

90. PICHOT, Daniel, *Les cartulaires manceaux de Savigny, étude économique et sociale*, Avranches, 1976, p. 78-79.

91. LEGROS, Sébastien, p. 69-97.

positions acquises ne s'évanouissent pas et les chartes, qui ne concernent guère que les acquisitions foncières, ne dévoilent pas la vie quotidienne qui se déroule au fil des siècles. Il faut attendre la fin du Moyen Âge pour voir apparaître des fonds plus variés. Celui de Saint-Martin de Laval montre, à la fin du XIV^e siècle, un prieur particulièrement dynamique, qui entreprend activement la reconstruction et affirme hautement la présence monastique⁹². L'exemple n'est pas isolé et l'étude des archives des XIV^e et XV^e siècles a beaucoup à nous révéler.

Une rupture pourtant s'est assez fréquemment produite. L'arrêt des donations par la famille fondatrice correspond souvent à une sorte de séparation. Le cas de La Trinité de Fougères dans les pages qui suivent est exemplaire, mais non isolé⁹³. L'emprise des moines grégoriens sur les biens reçus rompt avec les traditions aristocratiques. La famille avait coutume de rester étroitement associée à la vie monastique, fournissant avec régularité un moine, voire un prieur. Les Laval connaissent sans doute une rupture de ce genre, comme les Vitré, sans que l'on aille, semble-t-il, au conflit⁹⁴. Les transferts de dévotion vers d'autres religieux renvoient à l'évolution du sentiment religieux, mais l'action grégorienne a aussi joué son rôle. Cependant, la fondation était bien assurée, sa dotation lui permettait de vivre, de rester profondément ancrée dans la vie sociale et de continuer à répondre à nombre de demandes de la société, par-delà les inévitables conflits.



Le prieuré se présente bien comme une institution essentielle de la vie sociale de l'époque féodale. Fondation religieuse établie en étroite liaison avec les familles aristocratiques, ces maisons aux caractères extrêmement divers dépassent largement le cadre de leur vocation initiale. Centre domanial et seigneurial, le prieuré est au cœur de la vie sociale des petites bourgades castrales, mais aussi des simples villages, et son influence ne s'éteint pas avec le XIII^e siècle.

Ces quelques pages constituent le rapport d'étape d'une enquête appelée à se poursuivre. Les travaux effectués permettent d'avancer quelques conclusions, mais dévoilent aussi la richesse d'un thème dont il faudra aborder de nouvelles facettes. Parmi les voies à explorer s'imposent sans doute une meilleure connaissance du réseau, l'étude archéologique du bâti et de l'espace prieural, et l'exploration approfondie de la vie de ces institutions monastiques après les grands siècles de leur éclosion.

92. LEGROS, Sébastien, « Crise et redressement (XIV^e-XV^e siècle). » (prieuré Saint-Martin de Laval), *La Mayenne, archéologie, histoire*, 2003, n° 26, p. 72-103.

93. Voir la contribution de Florian Mazel dans ce volume.

94. PICHOT, Daniel, « Vitré... », art. cit. ; LEGROS, Sébastien, « Organisation et développement d'un milieu de vie prieural (XI^e-XIII^e siècle) » (Saint-Martin de Laval), *La Mayenne, archéologie, histoire*, 2003, n° 26, p. 44-71.

Annexe : Liste des travaux d'étudiants de l'Université de Rennes 2

Maîtrise : M
Master 1 : M1
Master 2 : M2

Mémoires sur les prieurés

- BEAUMON, Jérôme, *Monachisme et féodalité. Implantation et rôle des prieurés de Saint-Florent de Saumur dans le diocèse de Rennes et la seigneurie de Dol-Combourg (XI^e-XIII^e siècle)*, 2001, 215 p., M.
- HÉNOT, Aurélien, *Les moines, le châtelain et les hommes. Le rôle politique et social des prieurés de Marmoutier près de Gahard et dans les seigneuries banales de Fougères et de Vitré*, 1998, 190 p., M.
- JAMET, Natacha, *Les prieurés du Perche de l'Orne : espace, pouvoir, évolution et conservation du patrimoine (XI^e-XX^e siècle)*, 2006, 2 vol., M2 archéologie/histoire.
- LADURÉE, Jean-René, *Rôles et implantation des prieurés dépendant de l'abbaye d'Évron du X^e au XIV^e siècle*, 2005, 136 p. M1.
- Idem*, *Les prieurés d'Évron au Moyen Âge*, 2 vol., 2006, M2.
- LEGROS, Sébastien, *Les moines et la société à la fin du Moyen Âge. Un cas d'étude dans le Bas-Maine : les prieurés de Marmoutier (XIV^e-XV^e siècles)*, 2001, 326 p., DEA.
- MATHIEU, Étienne, *L'abbaye de Saint-Georges et ses prieurés de 1032 à la fin du XIII^e siècle*, 2004, 180 p., M.
- PETEUL, Julie, *les prieurés angevins de l'abbaye du Ronceray d'Angers. Rayonnement d'une communauté de femmes aux XI^e-XIII^e siècles en Anjou*, 2004, 179 p., M.

Mémoires qui abordent indirectement les prieurés

- BACHELIER, Julien, *Histoire d'une ville médiévale, naissance de Fougères, XI^e-XII^e siècle*, 2002, 324 p., M.
- BATTAIS, Agathe, *La naissance du village (XI^e-XII^e siècle). Habitats, territoires et communautés dans le pays fougérais*, 2 vol., 2000, M.
- CHOLLET, Samuel, *Politique territoriale des seigneurs de Laval sur la marche Bretagne-Maine (XI^e-XIII^e siècle)*, 2003, 2 vol., M archéologie.
- DAVID, Marina, *L'eau dans la région de Redon au Moyen Âge (IX^e-XII^e siècle)*, 2002, 121 p., M.
- DUVAL, Jean-François, *Occupation et mise en valeur du sol dans la région de Plélan-le-Grand au Moyen Âge, V^e-XIII^e siècle*, 1998, 200 p., M.
- HEBERT, Tiphaine, *Le prêtre séculier dans l'est du diocèse de Rennes, aux XI^e et XII^e siècles*, 2003, 2 vol., M.
- LUNVEN, Anne, *Le diocèse d'Aleth/Saint-Malo : origines et développement paroissial*, 2006, 2 vol., M2 archéologie/histoire.

- NIVET, Emmanuelle, *Châteaux, mottes et peuplement sur le territoire des Côtes-d'Armor aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles*, 1999, 130 p., M.
- PETEU, Julie, *Aborder l'histoire d'une communauté de femmes aux XI^e et XII^e siècles dans l'ouest de la France. Etude des cartulaires de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, 2 vol, 2005, M2.
- PICHOT, Noëlle, *Le cimetière et son rôle dans la fixation de l'habitat. Exemple du Maine (XI^e-XII^e siècle)*, 1999, 136 p., M.
- SONREL, Anne, *Fougères et Craon : deux grandes familles de haute Bretagne face au pouvoir princier, du milieu du XI^e siècle au milieu du XII^e siècle*, 2004, 2 vol., M.

RÉSUMÉ

Depuis dix ans, une enquête sur les prieurés de l'Ouest de la France est conduite au département d'Histoire de l'Université de Rennes 2. Ces quelques pages présentent les travaux des enseignants et des étudiants. Les conclusions provisoires s'organisent autour des thèmes de la fondation des prieurés, de l'élaboration du système prieural et de l'influence des prieurés sur la société locale.

ABSTRACT

For ten years, an inquiry about priories is made in the department of History of Rennes 2. These pages present the professor's and student's works. The conclusions are organized about themes of foundation, system of priories and influence in the society.